



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**du 22 novembre 2016
- Compte rendu -**

L'Association "Les Courts Sillons - AMAP de Coubron " a tenu son Assemblée Générale Ordinaire mardi 22 novembre 2016 à Coubron, 137 rue Jean Jaurès, maison Dacheville, salle "du Parc".

PERSONNES CONVOQUEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Tous les Adhérents inscrits à ce jour.

Personnes présentes ou représentées :

Membres du Bureau :

Blandine **CHESNEL**, Gérard **DESROCHES**, Annie **DUFOUR** (absente excusée), Émilie **LASSERRE**, Thérèse **LAVEAU**, Francis **LAVEAU**, Isabelle **LE GUYADER**, Huguette **SÉRUSIER**.

Adhérents :

Laetitia et Philippe **ADICEAM**, Séverine **ALMEIDA**, Philippe **ANTON**, Agnès **AUGER**, Nadine et Serge **BEDU**, Julie **BENNOUF**, Géraldine **BOUTIN**, Sandra **BUDIN-CORREIA**, Julien **CATOIRE**, Carole et Jean-Michel **CUCINIELLO**, Serge **Desaintpaul**, Sirène **Desforges**, Aurélie **DHOMMEE**, Corinne **DODEMONT**, Isabelle **DUBOIS VIAUD**, Michel **FAUTREL**, Pascale et Christian **FERRE**, Maryvonne et Jean Pierre **FOURAGE**, Sylvie et Albert **FREULON**, Sylvie **GARCIA-CANELO**, Émilie et Sébastien **GASPARD**, Angélique **GUEGUEN**, Myriam **JOFFRE**, Cécile et Jean-Louis **JOSÉPHINE KONIGSBAUER**, Edmond **KINDT**, Fabrice **KIRNISKY**, Véronique et Benoît **LAURENT**, Christiane **LAVRADOR**, Monique **LEDUC**, Carole **LENOIR**, Sylvie **LHERMITTE**, Daniëlle et Raymond **MANGIN**, Marie-Jeanne et Jean-Pierre **MERLE-BERNARD**, Sabine et Sylvain **MILLA TAYOU**, Catherine **MONIN**, Caroline **MOREAU**, Joëlle et André **OFFNER**, Myriam et Christian **OUTTIER**, Geneviève et Thierry **PAQUET**, Laurence et Patrick **SAINT-LOUIS**, Zouina et Olivier **SAYAD D'HENRY**, Jocelyne **SIMONNET**, Monique et Claude **SPINAZZE**, Sylviane **THULY**, Agnès et Claude **URIEN**, Sandrine et Jean **VEGUER-BOHAIN**, Jacqueline et Gérard **VEGUER**, Isabelle **VILLARD**, Patricia **WILHEM**, Andrée **ZUSSY**.

56 Adhérents étaient présents ou représentés, sur les 108 que l'AMAP compte à ce jour.

L'Assemblée Générale Ordinaire peut se dérouler valablement.

PERSONNES INVITEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

- M. **Julien PICQ**, "Val Bio Centre", notre fournisseur de fruits, légumes, œufs et autres produits fermiers bio.
- M. **Julien CHENAULT**, agriculteur de la région orléanaise.
- M. **Hervé QUERA**, "Le Fournil du Taillis", notre boulanger fournisseur de pains, viennoiseries et produits bio.
- M. **Jean-Marc GUMIAUX**, "Sous les Arbres", notre fabricant et fournisseur d'huiles de table.
Empêché, M. Gumiaux a présenté ses regrets de ne pas pouvoir être présent.
- M. **Louis BERTRAND**, "Nature et Régions", notre fournisseur de viandes et charcuteries.
Empêché, M. Bertrand a présenté ses regrets de ne pas pouvoir être présent.

La séance est ouverte à 20 h 25

1. PRESENTATION DU RAPPORT MORAL.

Le rapport moral est présenté par Mme Thérèse LAVEAU, présidente de l'AMAP de Coubron – Les Courts Sillons. Pour mémoire, cette AGO est la sixième depuis la création de l'AMAP, la première remontant au 26 septembre 2011.

Mme Laveau adresse ses vifs remerciements à :

- Toutes les adhérentes et les adhérents pour le temps qu'ils ont bien voulu consacrer en venant participer à cette Assemblée Générale, ainsi que pour leur sens associatif et leur implication dans notre AMAP, notamment en voulant bien participer à la logistique des distributions, sans laquelle son fonctionnement serait mis en péril, voire rendu impossible.
- PVL et VBC au travers de leur représentant M. Julien PICQ, pour l'organisation de leur entreprise ainsi que la grande souplesse et la réactivité de tous leurs responsables administratifs et logistiques.
- M. Julien Chenault d'avoir pu et bien voulu nous rendre visite et participer à nos échanges ;
- Mrs. Hervé QUÉRA, ainsi qu'en leur absence à Mrs. Jean Marc GUMIAUX et Louis BERTRAND pour la qualité des produits qu'ils élaborent et leur parfaite compréhension des besoins de notre AMAP ;
- La municipalité pour les services essentiels qu'elle nous procure en mettant à notre disposition des locaux, tables et chaises ainsi qu'un espace de rangement permanent. Merci également au personnel d'astreinte de la municipalité qui se montre toujours dévoué même lorsque les horaires de distributions débordent de ceux planifiés.

1.1 La bonne santé de notre AMAP.

Dès la création de l'AMAP, il avait été souhaité que le nombre de ses adhérents n'excède pas la centaine, ceci pour d'évidentes raisons de logistique, mais aussi pour que les moments de distribution puissent être emprunts d'un esprit associatif et de la chaleur relationnelle afférente.

Ainsi en fut-il fait, compte tenu des fluctuations occasionnelles ou lors des renouvellements d'engagements. À ce jour l'AMAP compte 108 adhérents, dont deux dits "bénévoles", c'est-à-dire ne prenant pas de panier. Le quota de non-résidents à Coubron (et n'y travaillant pas) est de 18,5 %, le plafond statutaire étant fixé à 20 %.

Les fournitures de fruits, légumes et œufs assurées par les "Paniers du Val de Loire" depuis juillet 2012 donnent toujours la même satisfaction.

Il en est de même des produits de nos autres fournisseurs, qu'il s'agisse de "Val Bio Centre" pour de nombreux produits bio, de "Sous les Arbres" pour les huiles de table, du "Fournil du Taillis" pour tous les produits de boulangerie, farines, fruits secs, sucres, etc. ainsi que, tout récemment, de "Nature et Régions" pour les viandes et charcuteries.

1.2 Bilan d'activité avec les Paniers du Val de Loire (PVL)

a) Logistique.

Les livraisons se font avec beaucoup de régularité ; lorsque les livreurs arrivent en avance sur l'horaire théorique, ce qui est fréquent, ils aident toujours avec la plus grande gentillesse à l'aménagement de la salle de distribution. Les livreurs apportent également une aide précieuse en transmettant tous les courriers destinés à PVL ou à Val Bio Centre.

Sur l'année écoulée, il n'y eut que quelques rares et menus défauts de livraison, toujours compensés d'une semaine sur l'autre.

De vifs compliments sont à renouveler à PVL pour sa souplesse de fonctionnement et de gestion de nos adhérents, qu'il s'agisse de remplacements ou d'inscriptions en cours d'année, parfois demandées avec de très courts préavis comme ce fut particulièrement le cas au cours de ces trois derniers mois.

Malgré les très graves dommages causés à plusieurs agriculteurs par les inondations de ce printemps, PVL a pu assurer ses livraisons de façon quasi normale.

De nombreux adhérents de l'AMAP, et l'AMAP elle-même, ont apporté un soutien financier aux agriculteurs sinistrés par les dites inondations, au point pour certains d'avoir eu leur entreprise totalement ravagée.

b) Qualité produits.

Le retour d'avis des Adhérents est très majoritairement excellent, l'accent étant mis sur la fraîcheur, la qualité gustative et la parfaite aptitude à la conservation, autant de facteurs directement liés à leur mode de culture biologique.

Le document accompagnant chaque livraison est également très apprécié, notamment par la recette qu'il contient ; souvent originale et inattendue, elle permet une excellente mise en valeur de produits souvent préjugés, à tort, comme étant irrémédiablement peu goûteux.

Les défauts de qualité des produits ont été rarissimes ; PVL, informés, en a aussitôt assuré le remplacement ou la compensation.

c) Perspective 2017.

Le très favorable bilan relationnel et qualitatif avec PVL ne peut qu'inciter à reconduire nos accords mutuels.

Il y aura probablement un certain turnover d'adhérents lors du renouvellement des adhésions, en fin décembre ; il est envisagé une fluctuation comparable à celle des années précédentes. Quelques personnes qui avaient demandé de sursoir à leur inscription pour raisons de convenances personnelles, sont toujours en liste d'attente.

PVL a récemment communiqué les modifications suivantes à prendre en compte pour 2017 :

- Une augmentation des tarifs autour des 1,30 % portant les paniers de 11 € à 11,15 € ; les paniers de 15,45 € à 15,65 € et les boîtes de 6 œufs de 2,22 € à 2,25 €.
- Le renouvellement de l'engagement 2017 ne portera que sur 48 semaines sachant que, lors du mois d'août, les distributions seront limitées aux seuls mardis 22 et 29.

1.3 Bilan d'activité avec Val Bio Centre (VBC).

a) Fournitures de produits bio.

La qualité des produits proposés par VBC, terrines, confitures, jus de fruits, etc. demeure irréprochable.

b) Processus de commandes.

Le volume des commandes est resté modeste, vu le nombre d'adhérents ; le mode de passation des commandes en est la cause la plus vraisemblable ; en effet :

VBC renouvelle ses offres de produits plus fréquemment qu'auparavant et ne peut gérer ses stocks qu'en prévision à court terme. L'utilisation des bons de commandes préétablis, même réactualisés d'un mois sur l'autre, avec paiement joint ne s'avère plus adaptée convenablement à ces conditions ; des défauts de livraisons s'en sont suivis en cours d'année, avec le corolaire de déphasages entre les montants prépayés et les produits livrés.

Dans un premier temps, et pour y remédier, VBC a opté pour un paiement à la livraison, et non plus à la commande ; la gestion de ce principe s'est avérée difficile, tant pour VBC que pour les adhérents.

VBC a tout récemment proposé que chaque adhérent passe ses commandes directement sur leur site internet, paiement compris par carte bancaire ; l'adhérent peut indiquer l'AMAP comme lieu de livraison et éviter ainsi les problèmes de réception de colis à domicile et de plus-values pour frais de transport.

M. Julien Picq développera cette question.

c) Perspectives.

Cette dernière disposition est trop récente encore pour en estimer la portée sur le volume des commandes.

Nous espérons en un accroissement de l'intérêt des adhérents, lequel serait parfaitement justifié par l'excellence des produits proposés par VBC.

1.4 Bilan d'activité avec "Le Fournil du Taillis" ou "Pain d'Hervé"

a) Logistique

La mise en application de la liberté de prise - ou non - de paniers durant les mois de juillet et août a été largement utilisée et appréciée par l'ensemble des adhérents lors du renouvellement de contrat d'avril à septembre. Un grand merci à Hervé d'avoir bien voulu mettre cette disposition en application. Des erreurs de livraison ont été observées, mais il convient de saluer la réactivité d'Hervé qui a toujours compensé d'une semaine sur l'autre.

b) Gamme, qualité et prix des produits

La gamme des pains et viennoiseries est toujours aussi étendue et les produits toujours aussi savoureux. Les fournitures mensuelles de farines, fruits secs, céréales, sucres, chocolat, etc. sont très appréciées. Les variétés de pains proposées et leurs prix respectifs sont restés inchangés. Concernant les "farines et autres produits bio" quelques baisses ont été notées, mais aussi certaines hausses - cas spécifique des noisettes en raison de leur prix de base qui a flambé.

c) Perspectives.

D'un semestre à l'autre, le nombre de souscriptions au "contrat pain" s'établit aux alentours de 25 % du nombre des adhérents à l'AMAP. Le renouvellement des contrats en cours est prévu pour fin mars 2017. Les perspectives sont parfaitement saines et, espérons-le, durables dans ces excellentes conditions.

1.5 Bilan d'activité avec "Nature et Régions" (N&R)

a) Logistique

La distribution de viandes et charcuteries est toute récente puisqu'elle remonte au mois de mai dernier. Si les viandes ne sont pas toutes labellisées "bio", elles ont pour qualité fondamentale de provenir d'animaux élevés dans le plus grand soin de leur confort et de la qualité de leur alimentation. Les livraisons se font par colis emballés sous vides, pouvant être conservés plusieurs jours au réfrigérateur ou plusieurs heures en l'état avant d'être mis en congélation. Les livraisons se font le premier mardi du mois, les commandes devant être passées deux semaines à l'avance. Les frais de transport sont inclus sous condition que le total des commandes du mois atteigne 300 €. L'inconvénient de cette condition, par ailleurs très compréhensible, est que des commandes souhaitées par des adhérents aient à être reportées d'un mois sur l'autre si ce montant minimum n'est pas atteint. Un remerciement est à adresser à N&R qui a bien voulu accepter une commande d'un montant total sensiblement inférieur à ce seuil de 300 € ; il ne doit s'agir, bien entendu, que d'un cas exceptionnel.

b) Gamme, qualité et prix des produits

La gamme est variée et évolutive, ce qui est un facteur attractif. Le volume des commandes n'a pas encore été bien important, mais les consommateurs ont témoigné de leur satisfaction quant à la qualité et aux prix des produits livrés. Des remarques ont été formulées sur la non possibilité de fractionner le contenu de certains colis ; de fait les possibilités sont théoriquement innombrables mais quasi impossibles à résumer sur un bon de commande. Si un cumul de demandes identiques se manifestait, la demande pourrait en être faite à N&R qui a déjà annoncé sa souplesse d'adaptation.

c) Perspectives.

Lors d'un sondage préliminaire d'assez nombreux adhérents avaient manifesté leur intérêt à pouvoir passer commande de ce type de fournitures. Souhaitons que les échanges se développent dans la période à venir.

Madame Thérèse LAVEAU évoque un vif regret que M. Bertrand ait été empêché de venir pour échanger lors d'un premier contact ; une autre occasion est à espérer, voir à organiser.

1.6 Bilan d'activité avec "Sous les Arbres" de Jean-Marc GUMIAUX, producteur d'huiles de table.

a) Qualité produits et logistique.

M. Jean Marc GUMIAUX propose des huiles de très haute qualité, pressées par lui-même, à la main, En raison même de leur pureté, la saveur de telles huiles peut s'altérer au bout de quelques mois ; c'est pourquoi M. Jean Marc GUMIAUX assure un service de suivi consistant à prévenir chacun de ses clients lorsque qu'approche la période à partir de laquelle la plénitude des saveurs peut commencer à décliner. Les livraisons sont assurées une fois par trimestre, la prochaine devant avoir lieu le mardi 20 décembre. M. Jean Marc GUMIAUX a interrompu ses fournitures d'huiles de noisette en raison de la flambée des prix de ces dernières.

b) Perspectives.

Le volume des commandes est resté modeste cette année. Nous restons cependant confiants pour de plus amples commandes à venir, la qualité des huiles de M Jean Marc GUMIAUX le mérite bien.

Mme LAVEAU exprime les regrets de tous que M Jean Marc GUMIAUX n'ait pu se libérer de ses engagements pour venir participer à cette Assemblée Générale.

Madame Thérèse LAVEAU donne la parole aux invités.

Monsieur Julien PICQ adresse un vif remerciement à tous pour les compliments et témoignages de satisfaction qu'il vient d'entendre.

Il évoque l'important développement de tous les secteurs d'activité de Val Bio Centre, notamment :

- Augmentation du nombre de producteurs qui, à ce jour, passe à 45 ;
- Forte augmentation des ventes de paniers, dont un nouveau débouché hors AMAP ;
- Brillant essor de Val Bio Ile de France à Chennevières qui, sur 10 hectares, via un chantier d'insertion, écoule 550 paniers alors que le début d'activité ne remonte qu'au début de cette année 2016 ;
- Développement des ventes en circuits courts dans les gares régionales ;
- Accroissement des ventes via des structures d'insertion, l'un des objectifs étant de salarier des personnes.

Ceci permet de souligner le rôle social de ce groupement au travers de la promotion de productions certifiées biologiques.

PVL livre une dizaine d'AMAP ainsi que d'autres structures.

Concernant les **commandes de produits de Val Bio Centre**, et suite à l'intervention de Mme Laveau, M. Picq rappelle que le meilleur moyen de passer commande est de le faire en ligne, paiement par carte bancaire compris.

Il confirme que l'adhérent passant commande doit indiquer l'AMAP comme lieu de livraison et la date, le mardi.

Il précise que chaque adhérent de l'AMAP pourra bénéficier d'un compte lui ouvrant droit à un code promotionnel grâce auquel il bénéficiera d'une remise de 10 % et de la gratuité du transport.

Pour ce faire il faut que VBC dispose de la liste des adresses e-mail des adhérents ; c'est par comparaison entre cette liste et l'adresse donnée par l'adhérent lors de la commande que l'attribution du code promo pourra se faire.

M. Laveau précise qu'il n'y a aucune difficulté à communiquer la liste complète des adresses mais pose la question préalable aux adhérents présents ou représentés :

Avez-vous une objection à ce que votre adresse électronique soit diffusée à Val Bio Centre ?

La réponse est unanimement "non" ; la liste sera donc adressée à VBC.

Monsieur Julien CHENAULT est propriétaire d'une exploitation à Saint-Cyr en Val (non loin d'Orléans) ; il cultive 6 hectares dont 1,5 en surface couverte ; sa production est essentiellement légumière.

En fin mai son exploitation a été très gravement sinistrée par des inondations ; des récoltes entières ont été perdues et la pérennité de son exploitation totalement compromise.

M. Chenault n'a pu surmonter ce désastre que grâce à des dons privés (particuliers, associations, ...) ; il remercie chaleureusement notre AMAP qui lui a apporté sa contribution ; il précise que si la situation de catastrophe naturelle a bien été reconnue, l'aide financière de l'état n'a été que purement symbolique.

M. Picq précise que les inondations ont, par ailleurs, sévèrement perturbé les conditions de circulation routières ; ce n'est que grâce à une gestion rigoureuse des moyens de transport et des circuits routiers que les livraisons ont pu être assurées sans perturbation notable.

Monsieur Hervé Quéra remercie à son tour pour les éloges entendus sur la qualité de ses pains et viennoiseries.

Parlant de son entreprise, il évoque son importante croissance : achat d'un plus grand local pour y installer 2 fours à bois, ventes hors magasin par coffres de distribution, et plus généralement développement de l'activité locale.

L'équipe de M. Quéra se compose de 8 salariés et 3 apprentis.

De façon anecdotique il indique avoir eu des réticences parce qu'il produisait "bio" ; réticences vite dissipées dès que les consommateurs ont pu apprécier les multiples qualités de ce concept de productions.

Concernant les prix de ses ventes de farines, fruits secs, céréales, etc. M. Quéra annonce que les cours de ces produits ont notablement fluctué et qu'il va devoir réviser sa grille de tarifs.

Madame Thérèse LAVEAU remercie les intervenants.

1.7 Conclusions

Le nombre d'Adhérents à l'AMAP s'est accru en fin d'année pour dépasser légèrement la centaine, limite arbitrairement fixée par l'AMAP pour des questions de logistique, mais aussi pour préserver une ambiance chaleureuse.

Les relations avec nos fournisseurs, tout autant qu'entre nous tous, Membres de l'Association, sont excellentes. L'avenir de l'AMAP semble donc serein de par la qualité des produits livrés par ses fournisseurs et la convivialité des soirées de distribution.

À noter que le développement des productions biologiques est tout à fait dans l'air du temps, à en juger par les divers médias.

Notre AMAP ne peut que s'en réjouir.

Approbation du rapport moral

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

2. PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER.

L'état des comptes de l'AMAP est présenté par Mme Isabelle LE GUYADER chargée de la trésorerie.

2.1 Comptes de trésorerie

Les comptes de l'exercice 2015 / 2016 ressortent à :

- Recettes 1781,11 € dont 866,11 € de solde de l'exercice précédent.
- Dépenses 1225,87 €
- Solde 555,24 €

Les recettes proviennent exclusivement des cotisations des adhérents de l'AMAP.

Les dépenses ont couvert :

Petites réceptions ; 321,80 € ; assurance ; 137,57 € et frais bancaires : 92,10 €, dont 22,05 € d'arriéré.
Hébergement du site internet pour 153,64 € (pour trois ans) papèterie + divers pour 192,05 € ;
Achat de piles pour les balances pour 9,80 € ; don aux agriculteurs sinistrés pour 300,00 €.

2.2 Affectation du solde

Le solde, sera affecté aux dépenses de fonctionnement de l'AMAP telles que :

- dépenses relatives à la préparation de cette AG du 22/11/2016 ;
- Réédition de la galette des rois avec M. Hervé QUÉRA ;
- Papeterie et frais divers.

2.3 Montant de la cotisation

Compte tenu de l'équilibre budgétaire par rapport à l'exercice écoulé, il est décidé de maintenir le montant des cotisations annuelles à 10 €.

2.4 Approbation des comptes

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés.

3. COMPOSITION ET ELECTION DU NOUVEAU BUREAU

Comme il est d'usage Mme Thérèse LAVEAU présente la démission des Membres du Bureau actuel.

Tous se représentent à l'exception de Madame Annie DUFOUR, empêchée par ses activités professionnelles.

Madame Véronique LAURENT a bien voulu présenter sa candidature par écrit.

Madame LAVEAU soumet au vote de l'assemblée la nouvelle composition du Bureau, à savoir (ordre alphabétique) :

Mesdames et Messieurs Blandine CHESNEL, Gérard DESROCHES, Émilie LASSERRE, Véronique LAURENT, Thérèse LAVEAU, Francis LAVEAU, Isabelle LE GUYADER, et Huguette SÉRUSIER.

En l'absence de toute objection des Membres présents et représentés, Madame LAVEAU entérine la susdite composition du Bureau pour un an à compter de ce jour 22 novembre 2016.

Le Bureau ainsi constitué se réunira prochainement pour définir les attributions de chacun.

Un compte rendu de cette réunion sera établi et adressé à tous les Adhérents.

4. ORGANISATION DES DISTRIBUTIONS AU SEIN DE L'AMAP – RAPPELS

4.1 Logistique

Il est rappelé, voire précisé aux adhérents les plus récemment inscrits, que le mode "vrac" a été choisi pour la réception des fruits et légumes afin d'en minimiser les coûts.

Cet avantage implique, en contrepartie, un besoin logistique de mise en place et de pesées ne pouvant être assuré que par l'occasionnelle et aimable contribution des adhérents (Cf. "Guide du Permanent").

Il est rappelé que les horaires normaux de fonctionnement sont :

- de 18 h (de fait, plutôt 17 h 45) à 18 h 30 : montage et installation des tables et des casiers, réception des produits
- 18 h 30 : début des distributions ;
- 20 h : fin des distributions, rangements et remise en état de la salle.

4.2 Importance des émargements

Il est également rappelé à tous que les feuilles d'émargement doivent être signées avant la prise des paniers, ceci pour permettre aux Membres du Bureau de s'assurer en fin de distribution, que tous les paniers ont bien été pris.

Si un panier doit être pris par une personne tierce, cette dernière doit avoir été informée de cette procédure par son mandant.

Des manquements à ces règles sont observés assez, voir trop fréquemment ; les Membres du Bureau, soucieux que chacun ait bien été servi, en sont contraints à lancer des appels téléphoniques en fin de distribution.

4.3 Empêchements et cas de force majeure.

Normalement, des numéros de téléphone ont du être remis à tous afin qu'un empêchement puisse être signalé, avec possibilité, pour les cas de force majeure, de demander la mise de côté d'un panier.

Cette information sera réitérée et diffusée conjointement au rapport d'affectation des Membres du nouveau Bureau.

5. SITE INTERNET DE L'AMAP

Le site internet de l'AMAP est essentiellement utilisé à donner des informations fonctionnelles (documents, événements, fournisseurs, etc.).

Des visiteurs extérieurs peuvent poser des questions.

Il permet également d'adresser à tous, par le jeu d'e-mails et de liens, le contenu des paniers chaque semaine, accompagné parfois d'informations ou de rappels ponctuels ; cette procédure permet d'alléger considérablement les e-mails qui, faute de cela, seraient assortis de pièces jointes plus ou moins lourdes.

En outre la tâche de l'émetteur s'en trouve notablement simplifiée et les informations peuvent être stockées en ligne, comme, par exemple, l'historique des contenus des paniers.

Si certains adhérents préféreraient ne pas recevoir ces e-mails hebdomadaires, il leur suffirait d'en faire la demande à un responsable de l'AMAP.

6. QUESTIONS DIVERSES

Deux interventions concernant :

- Le regret formulé à M. Julien Picq qu'il n'y ait pas suffisamment de livraisons d'oignons.
- la recommandation transmise par Mme Géraldine Boutin de lire l'ouvrage "Famille, presque zéro déchet".

En l'absence de question diverse, la réunion est close à 21 h 30.

Lu, approuvé et signé par les Membres du Bureau